

L'Autorité autorise le rachat du groupe Stokomani par la famille Zouari

Publié le 21 mars 2022

L'Autorité de la concurrence autorise le rachat par la famille Zouari du groupe Stokomani (produits de bazar et de décoration)

Le 23 février 2022, la famille Zouari a notifié auprès de l'Autorité son projet de prise de contrôle exclusif du groupe Stokomani.

Les parties

La famille Zouari est principalement active dans le secteur de la de distribution alimentaire. Elle exploite notamment plusieurs magasins sous enseignes Casino, Franprix et Monop' situés à Paris ou en région parisienne. La famille Zouari co-contrôle par ailleurs, depuis 2020, le groupe Picard qui exploite plus de 1 000 magasins de distribution de produits surgelés (voir la décision [20-DCC-06](#) et le [communiqué de presse du 16 janvier 2020](#)).

La famille Zouari exploite également le groupe Maxi Bazar qui exploite 89 magasins spécialisés dans le commerce de détail d'articles de bazar et de décoration, dont 57 en France (voir la décision [21-DCC-272](#) et le [communiqué de presse du 30 décembre 2021](#)). Depuis février 2022, le groupe Maxi Bazar détient également 8 magasins sous enseigne « Dya » spécialisés dans le commerce de détail d'articles d'ameublement, de bazar et de décoration à bas prix (voir la décision [22-DCC-07](#)).

Le groupe Stokomani exploite 127 magasins en France spécialisés en distribution de produits de décoration et de bazar.

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

L'Autorité a examiné si l'acquisition par la famille Zouari d'une seconde enseigne de points de vente de distribution de décoration et de bazar (Stokomani), après celle de Maxi Bazar, était de nature à restreindre la concurrence dans les zones de chalandise où les magasins sont présents simultanément.

L'Autorité a constaté que, dans chacune de ces zones, les consommateurs continueront à bénéficier d'offres alternatives à celles de la nouvelle entité, équivalentes en termes de prix et de positionnement commercial. Ces magasins concurrents – parmi lesquels ceux des enseignes Action, Gifi, la Foir'Fouille, Centrakor, B&M ou Noz – demeurent en nombre suffisant pour éviter que la nouvelle entité ne soit incitée à augmenter le prix des articles vendus ou à dégrader la qualité des produits vendus dans ses magasins.

La décision de l'Autorité

Considérant, après examen, que l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence, l'Autorité a autorisé l'opération sans conditions.



relative à la prise de contrôle exclusif du groupe
Stokomani par la famille Zouari

Consulter le texte
intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la
communication
01 55 04 02 14
[Contacter par mail](#)